

Les salons de coiffure poussent comme les cheveux

Consommation Depuis quelques années, les salons de coiffure prolifèrent de par le canton. Coiffure Suisse veut limiter l'expansion des petites enseignes, non susceptibles de perdurer et créer de l'emploi.

Par
Salomé Di Nuccio

«Visiblement, il y a beaucoup de cheveux à couper dans ce canton!» Enrobé d'une touche ironique, le commentaire émane du Registre neuchâtelois du Commerce, où l'on enregistre 86 inscriptions de salons de coiffure. Sept de plus que l'an passé, à cette même période, contre une cessation d'activité, deux faillites et un transfert sur Genève. Une progression sur fond de brassage, ne représentant qu'une pointe de l'iceberg. L'exploitant n'est pas tenu de s'inscrire s'il n'est pas formateur, et les enseignes fleurissent de par les rues du canton. Alors qu'elles se suivent, rue de l'Ecluse, à Neuchâtel, et sur le Pod, à La Chaux-de-Fonds, les 5000 habitants de Pesieux en connaissent une bonne vingtaine. Sans compter les coiffeuses «bai-

«Dans plus de la moitié des salons neuchâtelois, les patrons travaillent seuls»

Pascale Kuntzer,
responsable de la section
cantonale de Coiffure Suisse

gnoires», pratiquant ponctuellement chez elles à titre d'activité accessoire. Une prolifération qui ne plaît guère à Coiffure Suisse Neuchâtel. Responsable de la section Littoral, Pascale Kuntzer pointe l'angle cantonal du problème: «Dans plus de la moitié

des salons neuchâtelois, les patrons travaillent seuls. Pour nous qui avons du personnel et payons la TVA, ça devient très compliqué, parce que ça nous diminue toujours plus le potentiel de clientèle».

Hausse du salaire minimum

Nul ne peut empêcher la liberté de commerce, mais comment limiter l'expansion de petits salons, non susceptibles de perdurer et créer de l'emploi? Dans l'idée de former mieux, mais moins, l'ex-Conseiller d'Etat Thierry Grosjean avait suggéré, en 2013, d'instaurer un numerus clausus (nombre fermé) pour cette formation. Une restriction inapplicable en matière de contrat d'apprentissage, qu'explique une fois de plus Laurent Feuz, chef du Service des formations postobligatoires et de l'orientation: «Quelle qu'elle soit, une première certification représente pour nous un objectif très fort!» Reste que d'année en année, la concurrence se fait toujours plus rude pour les salons de coiffure. D'après les sources de Coiffure



Coiffeuse à La Chaux-de-Fonds, Angela Josipovic a souvent colmaté les ratages de consœurs qui cassent les prix.

(SALOME DI NUCCIO)

Suisse Neuchâtel, les petits régagent: «A voir ce qui est déclaré, la plupart des patrons ne gagnent même pas le salaire de base

d'une coiffeuse CFC». Les plus conséquents, quant à eux, plient sous les charges, la TVA et les exigences de Coiffure Suisse,

l'organe faitier. Le salaire minimum, fixé aujourd'hui à 3700 francs, passera, dès septembre, à 3800. Une hausse visant à encourager le statut de salarié, tout comme à concentrer les forces vives dispersées. Par conséquent, elle invite les patrons à réviser leurs tarifs, de manière à mieux faire face à l'augmentation salariale. Une perspective crainte par les coiffeurs neuchâtelois, mais qu'approuve Bruno Baettig, Président de l'association cantonale. Selon lui, ceux qui bradent leurs tarifs ne s'en sortent pas. «Au bout de quelques années, ils s'aperçoivent que leur affaire n'est pas rentable, et qu'ils seraient mieux payés en tant qu'employés».

«Une question»

En tant que client, seriez-vous prêt à une hausse des tarifs pour limiter l'expansion des salons bon marché?

Votre avis jusqu'à lundi midi par courriel signé sur

question@courriemeuchateois.ch

Vos textes seront publiés dans notre prochaine édition.

Quant aux coiffeuses dites «baignoires», leurs prix cassés peuvent coûter cher à la clientèle. Qui s'y risque, s'y pique! Une constatation d'Angela Josipovic, entre autres, qui à la tête d'Angela Coiffure, à La Chaux-de-Fonds, a souvent colmaté de sacrés ratages. «Beaucoup viennent en catastrophe parce qu'on leur a fait n'importe quoi! Le savoir-faire se perd si on ne le travaille pas en continu».

Ambitieux bien venus!

Non à la pléthore de salons, mais oui, en revanche, à la saine concurrence, dont les coiffeurs franchisés, qui de par leurs méthodes de travail, «tirent vers le haut» la profession. Aux nouveaux venus ambitieux, également, ayant pour but d'évoluer, à dessein de former ensuite dans les règles de l'art. Un objectif qui habite Julia De Azevedo et ses deux associées, propriétaires de L'Atelier, à Neuchâtel, depuis juin dernier. «On a pris part à des séminaires à Zurich, et on compte partir en octobre à Barcelone pour y suivre des cours». /SDN

Locations de fauteuils, attention!

«Etant donné que je venais du canton de Fribourg et que je n'avais pas de clientèle, personne ne voulait m'engager. Pour moi, c'était comme mission impossible de trouver du travail en tant que salariée dans la coiffure». Martine, 38 ans, est aujourd'hui «locataire d'un fauteuil» dans un salon en ville de Neuchâtel. Tout comme deux de ses consœurs, elle travaille de manière autonome, au sein d'un espace dont elle n'est pas propriétaire. Son statut est quelque part hybride. Il n'est pas celui d'une employée, et à défaut de bail à sa charge, il n'est pas non plus celui d'une indépendante. Tolérée par la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation, la pratique est jugée «à la limite de la légalité». Elle est condamnée par Coiffure Suisse. Outre inciter le bailleur à contourner TVA et charges salariales, la relation professionnelle manque de transparence. Si toutes les conditions ne sont pas remplies par les deux parties, le salon sera fiscalement considéré comme étant un seul et unique contribuable, avec chiffre d'affaires global sous un même numéro de TVA. Pour sa part, toutefois, Martine parle d'un système à sa convenance. Dans un cadre qu'elle prétend réglementé, elle estime s'y «retrouver financièrement». Or, ce n'est pas le cas pour tout le monde. Dans ce contexte, Pascale Kuntzer tient à mettre en garde les patrons: «Si un locataire de fauteuil ne parvient pas au salaire de base et se rend au Prud'homme, le propriétaire du salon devra lui donner un rétroactif sur cinq ans!» /SDN

Prix du meilleur polar à Nicolas Feuz

CANTON Nicolas Feuz a vu son dernier roman policier «Emorata, pour quelques grammes de chair», distribué par l'OLF de Fribourg, remporter le Prix du Meilleur Polar 2015. Une récompense qui lui sera remise officiellement au Salon du Livre de Paris le vendredi 20 mars 2015, en présence de représentants de la presse française.

L'auteur aura la fierté d'y représenter non seulement le canton de Neuchâtel mais également l'ensemble de la Suisse romande, démontrant que la Suisse n'a rien à envier à la France en matière de polars et thrillers.

«Emorata, pour quelques grammes de chair», qui était en concurrence avec une cinquantaine d'autres romans policiers, dont les auteurs viennent des quatre coins de la France, a été plébiscité à l'unanimité du jury, composé de personnes issues de l'écriture et de l'édition, ainsi que de magazines, sites Internet et blogs littéraires. «Emorata, pour quelques grammes de chair» figure régulièrement parmi les meilleures ventes de romans



Auteur de polars, Nicolas Feuz est aussi et surtout procureur. (ARCHIVES CHRISTIAN GALLEY)

policiers en Suisse romande depuis l'automne 2014. L'histoire est celle d'un policier suisse retrouvé à l'aube, assassiné et horriblement mutilé, sur une plage du Sud de la France. Y était-il en vacances? Enquêtait-il sans commission rogatoire internationale, en violation de la souveraineté territoriale

française? Ce sera la première enquête de Michaël Donner. Encore jeune aspirant de l'ERAP, l'école de police, Donner se retrouve mêlé malgré lui à cette sordide affaire d'assassinat, qui le mènera des Montagnes neuchâteloises aux vastes étendues sauvages de la Camargue.

Né en 1971, marié et père de deux enfants, l'auteur a vécu toute son enfance et son adolescence au Val-de-Ruz, suivi le Lycée Denis-de-Rougemont à Neuchâtel, puis étudié le droit à l'Université de Neuchâtel de 1990 à 1994, avant d'obtenir le brevet d'avocat en 1996. En 1999, après deux ans d'assistantat en droit civil à l'Université de Neuchâtel, il a été élu par le Grand Conseil neuchâtelois au poste de juge d'instruction, puis en 2008 au poste de président du Collège des juges d'instruction. Depuis l'entrée en vigueur du nouveau code de procédure pénale suisse le 1er janvier 2011, il est devenu de facto procureur, avec spécialisation dans la lutte contre le trafic de stupéfiants. /ré

Chasselas primés par Robert Parker

VITICULTURE Après l'excellent classement des Pinots Noirs suisses et neuchâtelois, la revue de Robert Parker note des Chasselas de Suisse! Stephan Reinhardt de la plus célèbre et importante institution du monde du vin, «Robert Parker's The Wine Advocate», a dégusté une centaine de nos Chasselas et noté deux crus neuchâtelois dans le peloton de tête! Il s'agit en l'occurrence avec 87 points le Neuchâtel Blanc 2013, caves du Château d'Auvemier de Thierry Grosjean suivi, avec 84 points, de la Cuvée 62 millésime 2013 de Chantal Ritter Cochand au Landeron.

Robert Parker du Wine Advocate est l'un des critiques du vin les plus influents au monde. Sous l'égide de Robert Parker, Stephan Reinhardt, qui est depuis l'année dernière responsable du vignoble helvétique, a dégusté et noté, en novembre 2014, des Pinots noirs et des Chasselas, les deux cépages emblématiques de la Suisse. Pour les Chasselas, Stephan Reinhardt a dégusté, à l'aveugle, 95 vins différents de toute la Suisse et en a retenu plus de 40. Pour la grande majorité des vins, le millésime était le 2013. /comm